

**PRÉFET  
DE L'ARIÈGE***Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Foix le 22 mars 2021

## AVIS AU PUBLIC

### Commune d'Orlu

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 19 mars 2021, a été prescrit la mise à l'enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de création et d'exploitation d'une micro-centrale hydroélectrique sur l'Oriège, située sur le territoire de la commune d'Orlu, au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, portée par la SHEMA – Société Hydraulique d'Etudes et de Missions d'Assistance – 35-37 Rue Louis Guérin 69100 Villeurbanne.

Cette enquête se déroulera sur la commune d'Orlu du lundi 12 avril 2021 9 heures au mercredi 12 mai 2021 à 16 heures 30. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Orlu.

Le dossier pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituelles des bureaux de la mairie d'Orlu, en support papier et en version numérique sur un poste informatique ainsi que sur le site internet des services de l'État en Ariège : (<http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquêtespubliques/Enquêtes publiques en cours ou programmées>).

Les observations seront consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Orlu ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie d'Orlu, siège de l'enquête, ou consignées par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/enquete-publique-hydro-orlu> où un registre dématérialisé a été mis en ligne. Ce site permettra au public de consulter le dossier, de déposer des observations et de consulter les observations déjà émises.

Monsieur Gérard BELLECOSTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra les observations du public à la mairie d'Orlu :

- le lundi 12 avril 2021 de 9 heures à 12 heures,
- le vendredi 23 avril 2021 de 14 heures 30 à 17 heures,
- le mercredi 5 mai 2021 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 12 mai 2021 de 14 heures 30 à 16 heures 30.

Toutes les informations relatives à la présente enquête pourront être consultées sur le site internet des services de l'État en Ariège : (<http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques en cours ou programmées>) et sur le site <https://www.registre demat.fr/enquete-publique-hydro-orlu>.

Toute observation, tout courrier, courriel ou document réceptionné après le mercredi 12 mai 2021 à 16 heures 30 ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie d'Orlu, à la direction départementale des territoires (SER/Unité eau) et sur le site internet des services de l'État et sur le site : <https://www.registredemat.fr/enquete-publique-hydro-orlu>.

